

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

NOGAS CARRELAGES
3 ALLEE DE L ANCIEN CHATEAU

02190 Neufchâtel-sur-Aisne

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
30/04/2025	F01250400354	411422	F01250400354	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	Rilly-la-Montagne					
PJCFC5D503	CHAPE MINCE CEMEXA C30 F6	1.75	M3	266.00	465.50	20 %
TI	Transport incomplet	4.25		23.00	97.75	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	1.75	UN	1.50	2.63	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	1.75	UN	2.50	4.38	20 %
552	REP	1.75	UN	1.68	2.94	20 %

Mode de règlement : LCR

Echéance : 15/06/2025

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT : 573.20 €

Total TVA : 114.65 €

Total TTC : 687.85 €

RESTE A PAYER : 687.85 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01250400354	F01250400354	30/04/2025	411422	NOGAS CARRELAGES

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 142460 Rilly-la-Montagne						
30/04/2025	004412364	411422	PJCFC5D503	CHAPE MINCE CEMEXA C30 F6	1.75	M3
30/04/2025	004412364	411422	552	REP	1.75	UN